

# 25 MAI 2014 : ELECTIONS AU PARLEMENT EUROPÉEN

## Message de Mgr Jean-Pierre Grallet, archevêque de Strasbourg, représentant des évêques de France à la COMECE (Commission des Episcopats de la Communauté Européenne).

Depuis 70 ans, la construction européenne a rétabli la paix entre des peuples autrefois ennemis. La réconciliation franco-allemande a permis une fraternité et une solidarité nouvelles, non seulement entre nos deux peuples, mais aussi entre tous les peuples européens. Cette fraternité européenne reste cependant fragile. Il nous faut la protéger et la développer. Nous en sommes tous responsables.

Il serait regrettable que nous nous laissions aller au scepticisme et à la passivité. Ne soyons pas ingrats au point de charger l'Europe de toutes nos difficultés présentes, ni irresponsables au point de considérer qu'il n'y a rien à dire ni à faire.

Les élections européennes qui s'annoncent sont donc l'occasion pour nous de dire fortement notre reconnaissance à l'Europe, mais aussi nos attentes et notre engagement envers elle.

Notre reconnaissance ; l'Europe nous a apporté tant de bienfaits : paix entre les peuples, compréhension mutuelle, collaborations scientifiques, techniques et commerciales, circulation des personnes et des biens, dialogues culturels et religieux, monnaie unique, programme de développement de pays partenaires, début d'une défense commune, recherche d'une gouvernance adaptée....

Nos attentes : tous ces bienfaits européens ne sauraient occulter les manques et les maladroites : comment donc améliorer notre fonctionnement européen ? Rapprocher les institutions et les citoyens, les rassembler autour de valeurs et de symboles forts qui suscitent davantage d'adhésion ?... Il reste encore beaucoup à faire. Nous proposons donc, en complément de ce message, 10 points d'attention que nous estimons indispensables pour une meilleure vie européenne.

Notre engagement : Celui de chaque européen est indispensable. Voter est un droit. Ne nous y dérobons pas. Débattons, proposons, agissons et, sans faute, votons !

**Mgr Jean-Pierre Grallet,**

*Archevêque de Strasbourg, représentant des évêques de France à la COMECE*

*10 avril 2014*

### **POUR LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE, 10 POINTS D'ATTENTION**

- 1. L'attention au bien commun :** Sans projet commun, il n'y a pas d'Europe. Chaque citoyen, chaque communauté et chaque nation doit être capable de subordonner ses intérêts particuliers au profit du bien commun.
- 2. Le souci de la solidarité :** L'Europe ne peut se construire que sur une logique de solidarité à tous les niveaux, entre nations, entre régions et entre groupes sociaux. Pour bien s'exercer, la solidarité entre nous doit s'accompagner d'une révision de nos façons de consommer. Sans tempérance et sans partage, il ne peut y avoir de vraie solidarité entre les uns et les autres.
- 3. La dignité de toute personne :** L'UE doit veiller au respect de toute personne humaine quels que soient sa race, son sexe, sa culture, sa religion, son statut social. La vie humaine doit être protégée de sa conception à sa mort naturelle. La famille, composante de base de notre société, doit bénéficier de la même protection.
- 4. Le soin de chaque génération :** Dans les prochaines années, la démographie au sein de l'UE changera fortement. Nous plaçons pour les personnes âgées afin qu'elles aient accès aux soins auxquels elles ont droit et nous plaçons aussi pour les jeunes générations afin qu'elles bénéficient de politiques favorables à leur insertion dans la vie sociale.
- 5. La promotion de la justice sociale :** La crise économique et bancaire a provoqué, depuis 2008, beaucoup de dégâts en Europe, entraînant une augmentation du nombre de personnes pauvres et vulnérables. Nous devons entendre le cri des pauvres, nous rappelle le Pape François, et nous attaquer aux causes structurelles de la disparité sociale qui est la racine des maux de notre société (EG 202).
- 6. L'intégration des migrants :** Les migrations internes à l'Europe ou en provenance de l'extérieur, influent sur la vie des personnes et de la société. L'UE a une frontière extérieure commune. La responsabilité de l'accueil et de l'intégration des migrants doit être partagée proportionnellement entre les états membres. Les migrants doivent être traités avec humanité et respect. Tous les organismes, publics, associatifs, religieux doivent s'unir pour une intégration réussie des personnes migrantes.
- 7. Le respect de l'environnement :** La terre est à tous et nous devons la protéger pour aujourd'hui et pour demain. Conscients des risques que nous courons, soucieux de durabilité, nous devons veiller « non

seulement à la terre, l'eau et l'air comme dons de la Création appartenant à tous, mais aussi et surtout, protéger l'homme de sa propre destruction » avertissait Benoît XVI (CIV. 51) « une sorte d'écologie de l'homme, comprise de manière juste est nécessaire ».

**8.** Le respect de nos rythmes de travail et de repos : Toute personne doit pouvoir travailler et se reposer, produire et disposer de ses produits, ne pas être enchaînée à la seule logique du travail matériel mais goûter aussi aux joies de la vie spirituelle, de la rencontre, de la prière et du repos. Le repos régulier est une nécessité et un droit. L'UE doit protéger le jour de repos commun hebdomadaire qu'est le dimanche.

**9.** La pratique du principe de subsidiarité : L'UE s'est construite sur ce principe de la subsidiarité qui veille à ce que l'unité de l'ensemble ne se fasse jamais au détriment de la légitime responsabilité des états membres, ni de leurs traditions respectives. Veillons à l'application de ce principe.

**10.** L'exercice de la liberté religieuse : La liberté religieuse est un droit fondamental comprenant celui d'exprimer sa foi en public. Nous nous réjouissons de l'adoption des lignes directrices de l'UE sur la promotion et la protection de la liberté de religion ou de conviction.

Telles sont les dix recommandations que nous faisons à nos concitoyens européens, croyants et citoyens de bonne volonté, soucieux de poursuivre la construction européenne et attentifs à participer au vote du 25 mai 2014.

Recommandations à partir de la **déclaration de la COMECE** (Commission des évêquats de la Communauté européenne)

[Site de la COMECE](#)